

**Récépissé n° 0687/DAPLP portant déclaration d'une association
dénommée :
« Mauritanie 2000 »**

Le Ministre de l'Intérieur attribue par le présent acte aux personnes désignées ci-dessous, le récépissé de déclaration de l'association citée plus haut.

Cette association est régie par la Loi n° 098/64 du 09/06/1964 et ses textes additifs notamment la Loi n° 007/73 du 23/01/1973 et la Loi n° 157/73 du 02/07/1973.

Les services concernés du Ministère ont reçu les documents suivants :

- Demande de reconnaissance en date du 29/02/1994 ;
- Procès-verbal de réunion de l'Assemblée Générale ;
- Statut de l'Association ;
- Règlement Intérieur de l'Association.

Les responsables de cette association s'engagent à publier ce récépissé conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur notamment sa publication au Journal Officiel conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi n° 098/64 du 09/06/1964 relative aux associations.

Le Ministère de l'Intérieur doit être informé, dans les trois mois, de toutes modifications portées aux statuts et de tous changements au sein de la direction de l'association conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi n° 098/64 du 09/06/1964 relative aux associations.

Objectifs de l'Association : l'Association « Mauritanie 2000 » œuvrera pour la réalisation des objectifs suivant :

- ✓ Organiser des activités sociales en faveur des citoyens enclavés
- ✓ Agir pour une mobilisation sociale afin d'améliorer les conditions sociales des populations enclavées
- ✓ Fournir une aide dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement rural.

Siège social de l'Association :

Nouakchott

Durée de l'Association :

Indéterminée



Composition du Bureau Exécutif :

Présidente : Zeinebou mint El Moctar Nech
Vice-présidente chargée des relations extérieures : Tekber mint Sidha
Secrétaire générale : Oumekelthoum mint Sidi Ahmed
El Yesae
Secrétaire générale adjointe chargée de l'information : Fatimetou mint
Soueidi
Trésorière : Oumelbenine mint El Moctar
Nech
Trésorière adjointe: Meimouna Diop

Nouakchott, le 15 avril 1995

Mohamed Lemine Salem Ould Dah
PCCC, le Secrétaire du Ministère de l'Intérieur et des Postes et
Télécommunications
Mohamed Ould Abdellahi Ould Ravae
(Signature illisible)

Ampliation:

- C/ PR.....2
- MIPT.....2
- JO.....2
- DGSN.....2
- M..2
- W.N.....2
- Association concernée... 1

Pour traduction conforme à l'original en arabe
Nouakchott, le 21/11/2015
Le Traducteur Agréé

